Cinquantième Année. — N° 241. Le Numéro : 10 centimes. Jeudi 8 Octobre 1891

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

ABONNEMENT

Saumur

Un an . . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

INSERTIONS

Annonces, la ligne..... 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 OCTOBRE

LE *MONITEUR DE ROME*

Le *Moniteur de Rome* publie un article qui a une très grande importance s'il reflète, comme on le dit, les émotions et les pensées du Vatican.

Cet article qui a pour titre : *les Désordres du 2 octobre*, a pour but de montrer l'impossibilité de la continuation du séjour du Pape à Rome, dans les conditions où il se trouve placé.

Il relève, avant tout, les cris poussés par la foule et il est évident dans l'énumération qu'il en fait que les pèlerins avaient absolument disparu devant la personne du Pape.

Le *Moniteur de Rome* s'exprime ainsi :

« La personne auguste du Souverain-Pontife a été particulièrement l'objet d'outrages sans nom.

» Sur plusieurs points de Rome nous avons entendu de nos oreilles la populace criant à tue-tête : *Abasso il ciociaro di Carpineto !*

» Des portraits du Pape ont été grossièrement insultés.

» Les cris les plus fréquents étaient ceux-ci :

» *A bas la France ! A bas le Vatican ! A bas le Pape ! Vive tout ce qui emb... les prêtres !*

» Quelques-uns prétendent même avoir entendu crier : *Vive Sedan !* »

Après avoir relevé les cris de la populace, le *Moniteur de Rome* continue ainsi :

« On voit se manifester, dans toute sa triste et douloureuse réalité, le dualisme profond que produit la cohabitation dans la Ville Eternelle de la Papauté et du gouvernement qui l'a spoliée !

» Il est impossible qu'il en soit autrement, et que deux *pouvoirs ennemis, représentant deux principes adverses, coexistent dans la même ville sans que tôt ou tard des conflits se produisent.*

» Un de ces conflits s'est produit hier. Nous réprouvons, nous l'avons déjà dit, l'incident qui en a été l'*occasion* ou mieux le *prétexte*. Mais ce conflit aurait-il revêtu les proportions considérables et le caractère insolite de violence qu'on lui a donnés si les ennemis de la Papauté, si tous les meneurs francs-maçons et anticléricaux ne se sentaiens sûrs, dans certains cas, sinon de l'appui, tout au moins de la tolérance ou de la complicité tacite du gouvernement ?

» Une certaine presse ne cesse de représenter le Vatican comme l'ennemi implacable de l'Italie, un foyer de conspirations antinationales. Des feuilles prêchent quotidiennement le mépris du catholicisme et la haine du prêtre. Quoi d'étonnant qu'à un moment donné et sous un prétexte quelconque ces excitations aboutissent à des violences et à des désordres !

» Hier ces désordres, sauf des vitres brisées et quelques pèlerins qui ont été frappés, n'ont guère dépassé les limites d'une manifestation plus bruyante que dangereuse matériellement. Mais en sera-t-il toujours de même ? Si, pour l'incident du Panthéon, nous assistons à des scènes pareilles, qu'arriverait-il le jour où l'excitation des foules ameutées atteindrait son paroxysme ? A quelles sanglantes menaces, à quels graves périls ne se trouveraient pas exposés et le Vatican et la personne même du Souverain-Pontife ?

» La Révolution qui s'est arrêtée à la porte de bronze ne sera-t-elle pas tentée, un jour ou l'autre, d'en franchir le seuil et de donner le dernier assaut au dernier asile de la Papauté captive ?

» Telles sont les réflexions que suggèrent les désordres d'hier : elles jettent le plus triste jour sur *l'avenir que réserve à la Papauté la continuation du présent régime.* »

Evidemment cet article doit exprimer la pensée même du Vatican.

Le Pape sent très bien que la question a été posée par la journée du 2 octobre.

C'est le prétexte qui a été saisi par les ennemis de la Papauté.

Le tempérament qu'a voulu y apporter le gouvernement italien n'arrêtera pas, désormais, le mouvement italien.

INFORMATIONS

LE GOUVERNEMENT A MARSEILLE

MM. de Freycinet, Jules Roche et Yves Guyot quittent Paris ce soir pour arriver à Marseille demain matin. Ils s'y rencontreront avec MM. Constans et Rouvier.

A midi aura lieu un déjeuner à la préfecture ; dans l'après-midi, la pose de la première pierre des travaux d'assainissement.

Le soir, banquet offert par la municipalité. C'est à cette occasion que M. le président du conseil prendra la parole.

LES SIÈGES VACANTS DANS LES CHAMBRES

Les Chambres, en se réunissant le 15 octobre prochain pour leur session extraordinaire, ne seront pas au complet. Il y aura quatre sièges vacants au Sénat et cinq à la Chambre.

Au Sénat, les quatre sièges vacants sont ceux de MM. Cabanes (Cantal), de Lur-Saluces (Gironde), Mestreau (Charente-Inférieure), et Testelin, inamovible.

A la Chambre, les cinq sièges vacants sont ceux de MM. Werquin (Nord), René Laffon (Yonne), Sourigues (Landes), Clerjounie (Dordogne), et Michel (Vaucluse).

LE NOTARIAT

Nous apprenons que le gouvernement, qui avait mis à l'étude un projet de réformes sur le notariat, a décidé d'introduire un article additionnel à la loi de ventôse an XI, pour lequel on rendrait obligatoire le certificat d'études dans une école de notariat.

L'ÉLECTION DE CAPTIEUX

Les républicains perdent un siège au Conseil général de la Gironde.

M. de Sèze, royaliste, a été élu, en effet, par 475 voix sur 948 votants et 1,024 électeurs inscrits, en remplacement de M. Alexandre Léon, républicain, décédé.

Le concurrent républicain de M. de Sèze, M. Joseph Léon, a obtenu 468 voix.

Nous comprenons combien doit être sensible aux républicains la perte d'un siège électoral, dans une élection aussi disputée que celle de l'arrondissement de Captieux, puisque 76 électeurs seulement, dont plusieurs absents, malades ou décédés sans nul doute, n'ont pu prendre part au scrutin du 4 octobre.

Nous n'en trouvons pas moins étrange la forme employée par un journal républicain, le *Matin*, dans la transmission des résultats de cette élection. Après en avoir publié les chiffres, ce journal, ajoute, en effet : « M. de Sèze paraît être élu, sauf vérification des procès-verbaux. »

Comme cette singulière réserve fait rêver !....

ÉCHEC DE CHION-DUCOLLET

La Mure, 5 octobre. — Le juge de paix de La Mure a rendu son jugement relatif aux poursuites exercées par le maire de La Mure, M. Chion-Ducollet, contre neuf jeunes filles, qui avaient enfreint son arrêté interdisant de porter des robes blanches sur sa commune.

Les neuf jeunes filles citées à la requête du ministère public sont mises hors d'instance sans dépens.

Enfoncé Chion !

Il nous semble que le prestige de Chion-Ducollet n'est plus intact et que ce magistrat ne peut plus exercer ses fonctions. Qu'on le suspende, en attendant qu'on le révoque.

L'ODIEUX GARIBALDI

Nous trouvons les lignes suivantes dans une lettre du général Pradier, commandant pendant la guerre les départements de l'Ain et de la Saône-et-Loire :

« Je tombe à Autun en pleine orgie. Ricciotti arrosait à l'hôtel de la Poste son ruban de la Légion d'honneur (!) en compagnie d'officiers et de femmes perdues, tous en état d'ivresse et chantant des chansons obscènes. L'ingénieur M. Vossier était aux prises avec le major garibaldien Sartorio, le même que j'avais vu la veille, en état complet d'ivresse, et... Garibaldi, podagre et impotent, frissonnait pendant ce temps-là sous ses couvertures, gardé par... *une capitainesse et une lieutenante.* »

C'est à ce héros... prussien, à ce traître... français, que la franc-maçonnerie et le parti républicain, de connivence avec le gouvernement, ont élevé une statue.

LE GÉNÉRAL RAOULT

L'inauguration de la statue du général Raoult a eu lieu, dimanche, à Meaux.

Le ministre de la Marine présidait la cérémonie, M. le général Gallimard y représentait le ministre de la Guerre.

On sait que le général Raoult, après avoir brillamment conquis les étoiles de divisionnaire, trouva une mort glorieuse sur le champ de bataille de Reischoffen. Il y commandait la 3e division du 1er corps.

M. le général Gallimard a fait l'éloge du général Raoult, son compatriote, et a retracé en détail la vie militaire du héros.

M. Barbey a pris ensuite la parole. Au nom du gouvernement, il a remercié la municipalité de Meaux, les autorités, le comité d'initiative et les souscripteurs qui ont contribué à l'érection du monument.

VENTE DES MEUBLES D'HENRI ROCHEFORT

On sait que tous les meubles d'Henri Rochefort avaient été saisis par l'Etat après le jugement de la Haute Cour.

Il y a un an à peu près, on a procédé à la vente de ce que contenait la villa du bois de Boulogne, mais à la suite d'un référé introduit par le propriétaire de l'hôtel du boulevard Rochechouart, qui réclamait le solde du bail à courir, la vente des meubles et objets d'art garnissant cet hôtel a été longtemps retardée.

Elle a eu lieu lundi au profit de l'Etat et du propriétaire concurremment, mais les amis de Rochefort s'étaient arrangés pour qu'on ne fît nulle publicité. Il n'y avait guère, au n° 57 du boulevard Rochechouart, qu'une centaine de curieux attirés par l'ouverture des portes et fenêtres.

Meubles, tableaux et statues ont donc été vendus au-dessous de leur valeur. Malgré cela, la vente, conduite par M. Chevallier, commissaire-priseur, a produit vingt-cinq mille francs.

C'est l'un des plus intimes amis de Rochefort, M. Vaughan, qui a racheté presque tout.

DEUX MILLIONS
Donnés aux Italiens

Il sera dit que nos gouvernants ne laisseront jamais passer l'occasion de faire une sottise.

La rente italienne arrive, paraît-il, au bout de ses coupons et le gouvernement doit supporter pour le renouvellement de ces titres une grosse dépense.

Mais ce n'est pas tout ; il y a aussi le payement du nouveau timbre dont chaque nouveau titre doit être revêtu.

Etant donné le nombre malheureusement considérable de porteurs français, notre Trésor avait à percevoir une somme considérable, qui aurait dépassé plus de deux millions.

En Allemagne, l'opération est identique et les droits sont les mêmes.

Le gouvernement italien, que cette note à payer rendait rêveur, a suivi les traditions de son pays, et, prenant une guitare, il a mendié auprès des deux gouvernements la remise des droits.

L'empereur Guillaume II, l'allié d'Humbert Ier contre la France, a refusé.

Leur alliance ne va pas jusqu'à la bourse.

MM. de Freycinet, Ribot et Rouvier ont consenti tout de suite. S'il y a un déficit à combler dans le budget, on en sera quitte pour frapper plus fort sur les contribuables français.

Cet acte n'est pas seulement, comme le discours de Nice, une platitude ; c'est une véritable fraude accomplie au préjudice du Trésor français.

Nous espérons bien qu'il se trouvera à la Chambre un député, soucieux de la bourse de ses électeurs, qui demandera à M. Rouvier compte de l'argent français.

Après les manifestations hostiles de l'Italie, les insultes continuelles faites à notre pavillon

et à nos concitoyens, ce n'est plus de la générosité, c'est de la bêtise.

Ces gens-là, en prenant notre argent, nous mépriseront davantage : car il y a beau jour que tout le monde sait ce que vaut leur reconnaissance.

Avec les deux millions accordés si béatement par M. Ribot, l'Italie armera ses forts ou ses navires, et cet argent, au jour du danger, servira contre nous.

C'est être criminel que de ne l'avoir pas compris.

En Italie

Rome, 5 octobre.

Les pèlerinages ont définitivement pris fin.

Ce matin, à la fin de l'audience qui a suivi la messe de Saint-Pierre, le cardinal Langénieux a adressé au Pape un discours dans lequel, après lui avoir exprimé la reconnaissance des pèlerins, il a annoncé que cette audience était la dernière de ce grand pèlerinage si laborieusement préparé et interrompu par des circonstances si douloureuses.

« Une angoisse nous saisit plus profondément en ce moment, a-t-il dit en terminant ; c'est celle de vous quitter en des jours remplis d'amertume pour vous, à l'heure où la plus légitime des libertés étant enlevée à vos enfants, il devient plus manifeste encore que la situation qui est faite à Votre Sainteté est intolérable. »

Léon XIII a simplement répondu qu'il allait donner sa bénédiction aux pèlerins et à la France. Puis il a décoré lui-même un des pèlerins de la croix de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Il avait l'air fort triste. Il est extrêmement peiné des événements de ces derniers jours et a chargé, paraît-il, le cardinal Rampolla d'adresser à ce sujet une Note aux puissances.

Le cardinal Langénieux a prévenu les pèlerins que les cérémonies étaient terminées, et il les a invités à quitter Rome sans retard.

Les journaux sérieux, qui, les premiers jours, avaient, comme les autres, célébré sur le mode lyrique la grandeur des protestations de la population italienne et attribué à l'inconvenance du sieur Choucary l'importance d'un acte politique de premier ordre, commencent à revenir un peu sur leur première impression.

Ils disent que les manifestations ont assez duré et qu'il serait bon d'y mettre un terme. Il est douteux qu'ils soient écoutés, au moins immédiatement.

Dans tous les cas, de nombreux meetings ont été tenus aujourd'hui en diverses villes du royaume afin de provoquer l'abrogation de la loi des garanties.

Rome, 6 octobre.

Les derniers pèlerins français, qui se trouvaient à Rome au nombre d'environ huit cents, sont partis ce matin, à l'aube, par un train préparé à la gare du Transtévère, hors de l'enceinte de la ville.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur et le commissaire central de la police assistaient à leur départ.

Il n'y a eu aucun incident.

UN COMBLE

Rome, 5 octobre.

L'ambassadeur de France a été chargé de remercier le gouvernement italien des mesures qu'il a prises pour protéger le palais de l'ambassade de France et les pèlerins français.

Ils ont été, en vérité, joliment protégés, les pèlerins français !

La populace de Rome les a insultés, pourchassés, battus.

Mille excès ont été commis contre eux.

La centième partie de ces agissements appellerait une protestation.

Nos gouvernants, eux, n'y voient qu'une occasion de remercier, de se confondre en actions de grâce.

M. Ribot ne se courbe pas seulement : il se roule.

Ce n'est même pas un roseau : c'est un cerceau.

Tirage

DES OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER

Foncières 1877

Le numéro 358,294 gagne 100,000 francs.
Le numéro 500,255 gagne 50,000 francs.
Le numéro 65,369 gagne 10,000 francs.
Le numéro 357,233 gagne 10,000 francs.
30 autres numéros gagnent chacun 1,000 francs.

Communales 1879

Le numéro 108,756 gagne 100,000 francs.
Le numéro 596,112 gagne 25,000 francs.
Le numéro 135,076 gagne 5,000 francs.
Le numéro 268,526 gagne 5,000 francs.
Le numéro 647,366 gagne 5,000 francs.
Le numéro 294,676 gagne 5,000 francs.
Le numéro 542,739 gagne 5,000 francs.
Le numéro 354,531 gagne 5,000 francs.
45 autres numéros gagnent chacun 1,000 francs.

Communales 1880

Le numéro 700,496 gagne 100,000 francs.
Le numéro 695,814 gagne 25,000 francs.
Le numéro 600,913 gagne 5,000 francs.
Le numéro 288,399 gagne 5,000 francs.
Le numéro 288,803 gagne 5,000 francs.
Le numéro 389,104 gagne 5,000 francs.
Le numéro 309,067 gagne 5,000 francs.
Le numéro 737,141 gagne 5,000 francs.
45 autres numéros gagnent chacun 1,000 francs.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

L'impôt sur le revenu

Il y a encore des gens qui demandent qu'on impose le revenu.

Or, un de nos amis, dit le *Messager* de Tours, a envoyé hier à la Recette générale pour toucher ses petites rentes en obligations du Crédit foncier.

Voici son bordereau :

60 coupons	Foncières 77, à 6 f....	360 f.	
36 —	Com^les 80, à 7 f. 50....	270	
15 —	Foncières 85, à 7 f. 50.	112	50
	Total.....	742 f.	50

Savez-vous quelle somme lui a été versée pour les 742 fr. 50, montant de ses coupons ?

668 fr. **86** centimes !

Soit **73** fr. **64** centimes en moins.

C'est-à-dire DIX POUR CENT !!!

Que restera-t-il au rentier quand on aura imposé un revenu sur lequel l'Etat prélève déjà dix pour cent ?

Que la République prenne donc tout : ce sera plus tôt fait et ça simplifiera les écritures.

A l'Exposition de Saumur, M. Esnault, grillageur, rue Nationale, a été classé en 6e division, objets d'art et d'industrie horticole, et a obtenu un *grand prix*.

Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Angers

Une session d'examens pour la réception des pharmaciens et herboristes de deuxième classe et pour la validation de stage des élèves en pharmacie, s'ouvrira au mois de novembre prochain, à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Angers.

Les candidats doivent se faire inscrire au secrétariat de l'École, à Angers, chez M. le docteur Charier, 31, rue des Lices, du 5 au 20 octobre. Le registre d'inscription est clos ledit jour, afin que les listes des candidats, dont l'inscription est régulière, soient adressées immédiatement au Président de la session d'examens, qui fixera le jour où commenceront les opérations des Jurys.

Un *Bulletin de versement*, déterminant la somme à percevoir, sera délivré à l'étudiant.

Sur la production de ce *Bulletin de versement*, les droits seront reçus à la caisse de M. le Percepteur de la Division Est d'Angers, 31, rue Proust, de 9 heures du matin à 3 heures.

Les familles des étudiants qui suivent les cours des établissements d'enseignement supérieur des autres départements ont la faculté d'effectuer aux Caisses des Trésoriers payeurs généraux et des Receveurs des finances, les versements des droits à recouvrer. Ces versements auront lieu sur la production du *Bulletin de versement*, et il en sera délivré un récépissé que les ayants-droit produiront au Secrétariat de l'Ecole.

Angers, le 5 octobre 1891.

Le Directeur, LEGLUDIC.

LE PAON DE LA PRÉFECTURE

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

Hier mardi, un petit garçon, de 20 mois, porté sur les bras de sa bonne, a failli être éborgné par le paon du jardin de la préfecture. Passant au bord de la pelouse, où le paon se promène, la bonne s'arrêta, à quelques pas de l'oiseau. Celui-ci, on ne sait pourquoi, fondit sur l'enfant, et d'un coup de bec lui déchira l'arcade sourcilière et la paupière gauche. Il s'en est fallu de rien que l'œil fût entamé.

L'enfant blessé, ensanglanté, poussa des cris terribles et la bonne tout en larmes le rapporta à la maison, où l'émotion fut grande, on le comprend. Le grand-père aussitôt, il y a un grand-père, prit son chapeau et courut à la préfecture. Il parvint auprès d'un des chefs et lui fit sa plainte. Le haut fonctionnaire, très spontanément, d'ailleurs, promit de tenir l'animal loin de portée des promeneurs. Et, en effet, il donna l'ordre de le faire rentrer.

Aujourd'hui, l'enfant est calmé. Mais la paupière enflée est complètement close. Le pauvre petit en a certainement pour plusieurs jours à ne plus voir que d'un œil, pendant que l'œil blessé exigera des soins maternels.

Cependant, nonobstant la promesse de M. le secrétaire général, le paon continue de se promener, faisant l'ornement de la pelouse et l'effroi des promeneurs. Il nous semble qu'il sera bon de prévenir les bonnes et, en tout cas, nous avertissons les mamans : prenez garde au paon de la préfecture !

Petits enfants, n'approchez pas,
Vous qui courez par les allées,
Du paon méchant, qu'on voit là-bas...

GRAND-THÉATRE D'ANGERS

Mme Rita Lelong étant obligée de quitter Angers pour Bordeaux, où M. Lelong vient d'être, comme nous l'avons dit, nommé directeur du Conservatoire, elle est remplacée dans le rôle de mère dugazon par Mme Emilie Authié.

Mme Authié n'est pas une inconnue pour les Angevins. Si nos souvenirs sont exacts, dit le *Ralliement*, elle tenait avec grand talent le rôle de dugazon, à Angers, en 1861, sous la direction Baugé.

C'est avec plaisir que nous la reverrons sur notre principale scène.

LOUDUN. — Un incendie dont on ignore les causes vient de détruire la grande minoterie de Miron, appartenant à M. Leclerc.

Malgré les secours, tous les bâtiments ont été la proie des flammes.

---

54 **Feuilleton de l'Écho Saumurois**

OBÉISSANCE

PAR M. DU CAMPFRANC

Se figure-t-on une telle mort ? Si l'engloutissement subit est effroyable en pleine mer, qu'est-ce donc que l'engloutissement par degrés au fond d'une sombre grotte ? Au lieu de la pleine lumière, du grand jour, du vaste horizon, de cette espérance sous toutes les formes de passants probables, de barques aperçues, de secours possibles jusqu'à la dernière minute, rien, rien que l'arrivée des vagues.

Toute espérance de secours s'en était allée. Personne ne le savait dans cette grotte. Chaque seconde le rapprochait de la minute terrible. Il redressait la tête, et le flot effleurait ses lèvres ; son œil était dilaté, ses mains se crispaient et s'enfonçaient dans le granit.....

Il appelait frénétiquement.

Une dernière vague lui emplit la bouche ; dans le débat de l'asphyxie, ses mains cessèrent de s'attacher au rocher, ses bras se tordirent, se levèrent désespérément... puis ce fut un grand silence.

Lui aussi, comme Véline, était mort, et le flot roulait un second cadavre.

Cette agonie, qui avait paru un siècle au malheureux, n'avait pas duré une heure.

XII

Marcelle venait de reposer sa tête sur les grands oreillers blancs, et son regard profond et pensif allait du berceau de sa fille au crucifix d'ivoire suspendu, en face, sur la muraille.

Depuis la veille, elle connaissait la mort du prince Zinesko. La vague, après avoir roulé le cadavre, l'avait déposé sur une plage de sable, tout à fait à la pointe du cap Fréhel. Tous les journaux relataient et commentaient cette fin tragique. Tous déploraient la mort de ce gentilhomme aux manières exquises. Marcelle avait lu ; et puis elle avait prié pour celui qui l'avait fait tant souffrir, et qui était mort, hélas ! sans l'absolution du prêtre. « Mon Dieu ! avait-elle murmuré, pardonnez-lui comme je lui pardonne. »

Mais le saisissement avait augmenté son mal ; maintenant, elle ne quittait plus son lit. Elle pensait qu'elle en avait encore pour une ou deux semaines à voir les choses de la terre ; et, à mesure qu'approchait la lutte finale, plus courageuse que jamais, elle ne voulait même pas avoir l'air de souffrir. Elle se raidissait pour demeurer stoïque. Si les potions ne parvenaient pas à atténuer son martyre :

— Ah ! rien ne me soulage, disait-elle doucement ; eh bien, patience !

Et le père et l'ami se sentaient pénétrés d'admiration pour cet être d'élite, qui n'avait pas encore vingt ans, et qui s'en allait de la vie avec cette résignation et cette sérénité inaltérables.

Mais quelle souffrance pour Conan, pour ce docteur hors de pair, de la voir s'éteindre ainsi !

— Je la guérirai, murmurait-il, je la guérirai. Est-ce que je ne trouverai pas un remède ? Est-il possible que je n'en trouve pas un, moi qui ai consacré toute ma vie à l'étude et que l'on dit savant.

Et il reprenait :

— Si la science ne m'inspire pas, je trouverai, dans mon cœur, le remède à ce mal qui la mine. Le cœur donne des inspirations miraculeuses. Ah ! le cœur veut immortaliser tout ce qu'il aime !

Mais, hélas ! il dut vite le comprendre, le pauvre Conan ; en vain, le cœur aime ardemment, il ne peut rien immortaliser.

Après sa visite du matin, Conan quittait sa petite amie d'enfance. Extérieurement il était calme ; il allait de chaumière en chaumière, il écrivait des ordonnances, il rassurait ses patients ; mais, sa tournée faite, il se hâtait de revenir au Prieuré, car son cœur était inquiet et tremblait de ne la plus revoir.

Chaque fois qu'il pénétrait dans cette chambre, il se demandait si ce n'était pas pour le suprême adieu. Quand il prenait congé, elle lui disait en lui serrant longuement la main : « Demain, revenez... Peut-être y serai-je encore ! » En même temps son geste et son regard exprimaient combien sa présence était incertaine pour ce lendemain.

Et un lendemain, il revint encore. Marcelle avait vingt ans ce jour-là, et Conan lui apportait un bouquet de roses cueillies en serre.

La mort prochaine rendait à la pauvre Marcelle un reflet de sa beauté passée ; les dernières palpitations du cœur envoyaient aux joues des rougeurs trompeuses comme le fard. Sous le Crucifix, doux et muet témoin des agonies

Les pertes, évaluées à 80,000 francs, sont couvertes par une assurance.

L'ASSASSINAT DE MOUTERRE

La gendarmerie vient d'arrêter et d'écrouer à la maison d'arrêt de Loudun, un habitant de la commune de Mouterre, le nommé Veillon, âgé de 70 ans.

Cet individu, qui n'a pu donner l'emploi de son temps dans la nuit du dimanche 27 septembre, est fortement soupçonné d'être l'auteur de l'assassinat commis sur la personne de Mme Bourdilleau.

Veillon est un homme de haute taille. Il porte les cheveux très longs et a la figure encadrée de favoris en broussaille.

L'aspect de sa physionomie est très dur.

ENCORE UN CRIME

On écrit de Châteaurenault (Indre-et-Loire) :

« Un crime passionnel vient de jeter l'émoi au milieu de notre paisible population.

» M. Abraham, fabricant de colle forte, industriel bien connu, ayant trouvé sa femme en conversation criminelle avec son associé, M. Bourdon, a tiré trois coups de revolver sur l'épouse coupable et l'a tuée roide.

» L'amant, cause de ce crime, a, dit-on, été blessé à la tête, mais il a disparu. On est à sa poursuite.

» M. Abraham s'est constitué prisonnier. »

A PROPOS DE TABAC

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Il est arrivé dans une commune de notre département, à M..., une singulière aventure à deux agents des contributions indirectes et à un conseiller municipal.

» Ces braves gens, sur la foi d'une dénonciation anonyme, firent dernièrement irruption dans le château d'un propriétaire très connu.

» Munis d'un papier quelconque, ils venaient, dirent-ils, dans le but de faire des perquisitions minutieuses à travers le parc, « sous prétexte qu'on s'y livrait à la culture illicite du tabac, sur une très vaste échelle, » et qu'on faisait ainsi concurrence aux produits du gouvernement.

» Il s'agissait, en fin de compte, de trouver 500 pieds de tabac.

» Le propriétaire souhaita bonne chance à ses hôtes inattendus et les fit accompagner par son jardinier. Les agents du fisc « perquisitionnèrent ». Mais, les pauvres! trouvèrent rien du tout, si ce n'est cinq pieds de tabac sauvage poussés sur racine dans un coin du potager.

» On juge du désappointement de nos rats-de-cave. Ils s'en revinrent penauds, mais néanmoins dressèrent procès-verbal et condamnèrent le propriétaire à une amende.

» La petite affaire fait grand bruit dans le pays. Mais vous devinez de quel côté sont les rieurs. Les agents des contributions indirectes ont juré qu'on ne les y prendrait plus! »

SYSTÈME D'ATTELAGE ET DE DÉTELAGE AUTOMATIQUE INSTANTANÉ

Un public nombreux assistait dimanche aux expériences publiques faites au Cours-la-Reine par M. Lardonnois de son système breveté d'attelage et de dételage automatique instantané, à un, deux et quatre chevaux.

Les expériences ont été concluantes, et le public a très chaleureusement félicité l'ingénieux inventeur.

En une seconde, tout au plus, les attelages ont été séparés des voitures, à l'aide d'un mécanisme très simple, tellement simple qu'on ne conçoit pas comment on ne l'a pas trouvé plus tôt.

Il est évident que tous les accidents causés par les chevaux emportés seraient évités par l'application du système Lardonnois, pouvant s'adapter à toutes les voitures, moyennant une très légère modification à apporter aux harnais.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 octobre 1891.

La Bourse ne s'émeut guère des manifestations par lesquelles les Italiens répondent aux sentiments exprimés par notre gouvernement à l'inauguration de la statue de Garibaldi. Mais on constate une certaine recrudescence des attaques dirigées par la Banque allemande contre les fonds russes et les rentes françaises, attaques auxquelles ces valeurs résistent car le Russe nouveau fait un franc de prime à 80 3/4 et la rente 3 0/0 française conserve le cours de 96. Le nouveau fait 95.07 et le 4 1/2 105.97.

Les fonds étrangers ont des variations diverses; l'Extérieur ex-coupon perd un demi-point. Le Portugais se maintient à 37 5/8 et l'Orient Russe vaut 70 1/8. La Rente Italienne se maintient par les arbitrages que les Allemands font en sa faveur.

Nos grandes sociétés de crédit ont une allure très soutenue : la Banque de Paris à 780; la Société Générale à 483.75. Elle vient en tête des établissements pour le nombre des souscriptions à l'émission du Crédit Foncier.

Le Crédit Foncier dont l'émission paraît avoir un plein succès varie de 1,257 à 1,262.

Le Crédit Foncier de Tunisie est en train de regagner son coupon de 7.50 détaché le 1er octobre.

L'obligation des Immeubles de France se traite à 387.50.

L'obligation première hypothèque Linarès-Alméria vaut 205. Les travaux dirigés par la société Fives-Lille n'ont souffert aucune interruption par suite des inondations.

Les Chemins Economiques se négocient à 412.

BOURSE DE PARIS

Du 6 Octobre 1891

3 0/0	95 05
3 0/0 nouveau	96 10
3 0/0 amortissable	97 65
4 1/2	105 60

GRAND-THÉATRE D'ANGERS

JEUDI 8 OCTOBRE, OUVERTURE DE LA SAISON LYRIQUE

Edgard et sa Bonne, comédie; *les Mousquetaires de la Reine*, opéra comique.

FAITS DIVERS

Toute une noce en vélocipède, voilà qui n'est pas banal.

C'est ce qu'il a été donné de voir dernièrement aux habitants de Châlons-sur-Marne.

Le marié et la mariée montaient, bien entendu, un tandem ; les demoiselles de la noce suivaient en tricycles, et les autres invités en bicyclettes.

Guibollard est littéralement constellé de médailles de sauvetage.

Il paraît, du reste, qu'il ne se passe pas de jour où il n'arrête quelque cheval de fiacre emporté.

Comme on le félicitait :

— Oh! dit-il, je n'ai pas grand mérite. Je leur crie : « A l'heure ! » immédiatement, ils prennent le pas.

MARCHÉS

Saumur, *3 Octobre*

Froment-commerce, l'hectolitre	19 —	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 60	Veau —	2 —
Méteil —	15 25	Mouton —	2 40
Seigle —	11 85	Porc —	1 60
Orge —	10 60	Poulets la couple	4 —
Avoine —	8 —	Dindonneaux —	10 —
Sarrasin —	— —	Canards —	4 50
Haricots blancs —	26 —	Oies —	9 50
Haricots rouges —	24 —	Beurre le kilog.	2 40
Fèves —	— —	Œufs la douzaine	1 10
Noix —	16 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	80 —
Châtaignes —	— —	Luzerne —	80 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille —	39 —
Son —	15 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique,	10 —	Chanvre 1re qualité les 52 kilog. 500	— —
Farine, la culasse de 157 kilog.	60 —	id. 2e —	— —
Pain 1re qual., le kil.	— —	id. 3e —	— —
id. 2e id. 0 f. 36 66	— —	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3e id. 0 f. 35 —	— —	Charbon de terre —	4 50

Cours des Vins.

Rouges.

Souzay et environs	la barrique	115 à 130
Champigny	—	115 à 130
Varrains	—	110 à 120
Bourgueil	—	115 à 130
Restigné	—	115 à 125
Chinon	—	110 à 120

Blancs.

Coteaux de Saumur	la barrique	110 à 120
Ordinaires, environs de Saumur	—	100 à 110
Saint-Léger et environs	—	80 à 90
Varrains et environs	—	100 à 110
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	75 à 80
La Vienne	—	75 à 80

Cidre de Bretagne	la barrique	35 à 38
Cidre de Normandie	—	36 à 40

Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre	66
Vinaigre de vin	—	42

CHINON, *1er octobre*

Froment, l'hect., 18 50. — Seigle, 12 50.— Orge, 10 50.—Avoine, 7 50.—Haricots de Soissons, 28 fr.—Beurre, le kil., 2 10.—Œufs, la douz., » 95. — Dindons, la pièce, 7 fr. — Canards, 1 50. — Poulets, 2 fr. — Oies, 5 fr. — Foin, les 100 kil., 10 fr. — Paille, 4 fr. — Bois à brûler, le stère, 14 fr. — Fagots, le cent, 90 fr. — Bœuf, le kil., 1 80. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 fr. — Porc, 1 60.

Demandez à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages,

L'ORIFLAMME

55 c. le litre, logée en bidon plombé de **5 litres**.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, **0,45** le 1/2.

BOUGIE, première qualité, **0,85** le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, **2** fr. **10** le paquet.

La plus grosse fortune

Un calculateur a eu l'idée de faire le compte des capitaux possédés par les millionnaires américains, au nombre de cent vingt-deux. Leurs fortunes réunies s'élèvent à 7 milliards 760 millions.

Je suis plus riche que tous ces gens-là, disait le curé d'une commune de l'arrondissement de Vannes, car je possède la santé qu'ils n'ont pas, grâce à la brochure que je me fais adresser tous les ans par M. Vincent, le pharmacien bien connu de Grenoble. Grâce à cette brochure dont je suis mot à mot les indications, j'évite la plupart des maladies dont les humains sont affligés et j'en conseille la lecture à tous les habitants de ma commune et des environs. Tant pis pour ceux qui ne la demandent pas, ils sont impardonnables, M. Vincent, pharmacien à Grenoble, l'envoyant gratis et franco à tous ceux qui lui en font la demande.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
Et Alcoolat composé
De A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaillé aux Expositions.

Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

chrétiennes, sans l'eau bénite et les cierges, on ne se fût pas cru dans la chambre d'une mourante. Dieu était avec elle et la consolait. Elle venait de recevoir l'hôte divin qui venait à elle puisqu'elle ne pouvait aller à lui. Ses mains étaient jointes et ses yeux vivaient d'une vie intense, doux, profonds, célestes, agrandis. Enfin, c'était elle, encore bien elle que Conan retrouvait. Ses lèvres remuaient un peu comme si elle eût adressé, là-haut, des paroles que Dieu seul entendait. Elle ne semblait pas craindre la mort si prochaine ; elle allait s'engager dans des chemins que la science n'a pas éclairés, mais que Dieu illumine pour l'âme croyante.

Et, non seulement elle croyait, mais elle sentait, à l'élan de son âme plus vivante à mesure que son corps se détruisait, que tout ne meurt pas en nous. Elle comprenait qu'on peut se résigner à toutes les douleurs, à toutes les séparations, avec l'espoir d'une éternelle réunion.

Le pauvre père demeurait, la tête dans les mains, à genoux près du lit. Aux secousses de ses épaules, il était aisé de voir qu'il étouffait des sanglots. Jeannette allait et venait doucement par la chambre, diminuant le nombre des cierges allumés sur le petit autel drapé de mousseline, afin que leur lumière ne fatiguât pas les yeux de la pauvre Marcelle. La petite fille avait été éloignée. Elle pleurait et ses vagissements eussent troublé la sérénité de la mourante. Marcelle n'était plus sur la terre, mais déjà dans le ciel.

Conan n'osait s'approcher du lit ni interrompre cette muette prière. Il eût voulu prendre, dans les siennes, les mains jointes et diaphanes, mais un grand respect le retenait. Il avait de la mort l'impression puissante et douloureuse de quelque chose qui était plus fort que lui, plus fort que l'ardente tendresse. Il ne quittait pas des yeux le doux visage, essayant de graver à jamais en lui les traits de sa petite amie d'enfance, ces pauvres traits si fins, si délicats, si harmonieux, et qui s'en iraient bientôt comme ceux de tous les morts, s'effaçant de toutes les mémoires.

Marcelle fit un mouvement ; elle avait achevé son action de grâces ; elle se souleva, vit son père à genoux, l'attira près d'elle, et lui mettant un long baiser sur le front :

— Père, ne pleurez pas. Ah! un jour je vous ai fait de la peine, moi qui aurais dû toujours être une fille obéissante ; je n'ai pas suivi vos sages conseils. J'ai eu tort, je le regrette. Me pardonnez-vous ?

Il ne pouvait que répéter :

— Mon enfant chérie, ma Marcelle bien-aimée, je n'ai rien à te pardonner, rien, rien... Pauvre enfant! pauvre enfant! si jeune! si résignée!

Un sanglot souleva sa poitrine. Il pleurait amèrement.

Elle faisait signe à son ami et l'appelait :

— Conan, approchez-vous de moi.

Et sa douce voix, à peine saisissable, musique éteinte, léger murmure, avait déjà l'air de venir du mystérieux et lointain paradis. Elle dit en voyant les fleurs dans la main de son ami :

— Vous m'apportez des roses. Vous n'avez pas oublié que je les aime... C'est ma fête aujourd'hui. J'ai vingt ans!

Elle avait pris la gerbe embaumée dans ses mains tremblantes et la respirait.

— Quel suave parfum! les belles roses! Je veux les regarder jusqu'à ma dernière minute. Elle n'est pas éloignée.

Et, comme son ami essayait un geste de négation, elle eut un pâle sourire d'incrédulité.

— Je ne me trompe pas ; avant ce soir je ne vivrai plus que dans votre cœur, que dans celui de mon bon père.

Un rayon de soleil éclairait les roses ; elle les fit mettre dans un cornet de cristal, bien en vue, toujours dans cette pure lumière d'or.

— Elles sont jolies, vos roses, sous ce soleil. Les fleurs du paradis ne seront pas plus belles. Conan, mon pauvre ami, c'est vous qui m'aurez offert, ici-bas, mon dernier bouquet.

Il sanglotait, le visage caché dans ses deux mains. Elle prit les mains de son ami, et en même temps il passa dans ses yeux un regard qu'il n'y avait jamais rencontré, un regard céleste, et si tendre, un vrai regard d'ange.

Elle reprit :

— Pourquoi pleurer? Est-ce qu'on se dit adieu quand on a le même espoir et la même croyance? On se dit seulement au revoir.

Sa tête était retombée sur ses oreillers, ses yeux se fermèrent ; les battements de son cœur avaient repris de la régularité, et elle s'endormit. Alors Conan dut la quitter pour se rendre chez un moribond qui l'appelait à grands cris.

(*A suivre.*)

TAILLEUR *BREVETÉ*

MAISON CRÉMIEUX

TAILLEUR *BREVETÉ*

Saumur, rue d'Orléans, 27

Exposition spéciale des NOUVEAUTÉS de la Saison pour COSTUMES COMPLETS, PARDESSUS et PANTALONS

Et Grande Mise en Vente de Draperies pour le

VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

Études de Me RENÉ BONNET, avoué-licencié, 16, rue Neuve, La Flèche, et de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, près Saumur.

VENTE

Sur publications judiciaires

D'une MAISON

ET DE SES DÉPENDANCES

Sises au Port-Poisson, commune de Saint-Clément-des-Levées.

L'ADJUDICATION aura lieu le *Dimanche 1er Novembre 1891*, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de La Flèche, le 9 septembre 1891, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de Mme Henriette Soyer, veuve de M. Pierre Guillon, sans profession, demeurant à La Flèche,

Demanderesse, ayant Me BONNET pour avoué;

En présence ou elle dûment appelée de Mme Laurence Héon, veuve de M. François Guillon, propriétaire à La Flèche, prise au nom et comme tutrice naturelle et légale de Henri, Louis, Marie et André Guillon, ses quatre enfants mineurs,

Défenderesse défaillante faute d'avoir constitué avoué;

Et en présence ou lui dûment appelé de M. Emile Tessier, couvreur à Beaufort, subrogé-tuteur desdits mineurs Guillon;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, commis à cet effet, procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, et après l'accomplissement des formalités légales, des immeubles ci-après désignés.

Désignation des Immeubles

Commune de Saint-Clément-des-Levées

ARTICLE PREMIER. — Une maison, construite en pierres et couverte en ardoises, comprenant une chambre basse à cheminée, une autre chambre également à cheminée à côté, grenier au-dessus, cave à côté, le tout situé au Port-Poisson, dernièrement occupée par Mme Ve Pierre Guillon, joignant au levant Mlle Emérance Battais, au midi une cour commune, au couchant et au nord des chemins.

ARTICLE DEUXIÈME. — Un petit jardin, sur lequel existe une petite construction, sis au même lieu, d'une contenance d'un are vingt-cinq centiares environ, joignant au levant et au nord des chemins, au midi M. Jean Dufour, et au nord Mademoiselle Battais.

Le tout cadastré sous les nos 639, 640, 649, 639, 640, 642, 649 de la section D du plan de la commune de Saint-Clément-des-Levées.

MISE A PRIX : *Onze cent quatre-vingt-dix francs, ci.....* 1,190

Tels que lesdits immeubles se comportent, sans exception ni réserve.

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

1° A Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

2° A Me BONNET, avoué-licencié, 16, rue Neuve, La Flèche.

Fait et dressé par l'avoué soussigné.

La Flèche, le deux octobre mil huit cent quatre-vingt-onze.

René BONNET.

Enregistré à La Flèche, le trois octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, fo 45, ce 24. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : BERNARD.

Etude de Me BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE

Qui aura lieu aux Rosiers, en l'étude de Me BEAUMONT, notaire, le Dimanche 8 Novembre 1891, à 1 heure de l'après-midi,

UNE MAISON

Située au bourg de St-FLORENT, en partie occupée par Mme veuve Baudouin, charcutière.

Revenu : 700 *fr.*
Mise à prix : 10,000 *fr.*

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à Me BEAUMONT, notaire. (723)

Étude de Me LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

à l'amiable

BELLE ET GRANDE MAISON

Située à SAUMUR, dans un très joli quartier.— Vue magnifique sur la Loire.

Revenu justifié par bail : 3,000 fr.

S'adresser à Me LECOMPTE, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

APPARTEMENTS à Louer, pied à terre, 63, quai de Limoges

Bureau de Placement

d'EMPLOYÉS & de DOMESTIQUES

Des deux sexes

Mme ANNA, rue de la Tonnelle, 29, Saumur. (717)

CIDRES

Me ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 15 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen, n° 21 *bis*. (143)

ENTREPOT de

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

On demande un *PONEY landais docile*, s'attelant et se montant.

S'adresser à M. E. CHARPENTIER, à Allonnes. (716)

---

25 francs PAR MOIS

Ateliers de Constructions mécaniques

GUIEU, 113, Quai d'Orsay, 113, PARIS

—o ENVOI FRANCO DU CATALOGUE o—

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue St-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Pétersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion

des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Chasseurs, approvisionnez-vous

à l'Épicerie Parisienne

33, RUE D'ORLÉANS, & RUE DACIER, 38

COMESTIBLES de qualité supérieure en boîtes à ouverture facile

Purée de foie gras truffée (sandwich), la boîte 1 fr. 10

Pâtés de foie gras truffé, la boîte 1 fr. 90, 3 fr. et 4 fr. 25

GALANTINE de Volaille truffée, Langue de Porc, de Bœuf ou de Jambon.

MORTADELLE DE BOLOGNE, la boîte 0 fr. 90 et 1 fr. 40

CONSERVES A CHAUFFOIR

Bœuf mode, Poulet sauté champignons, Civet de Lièvre, Pigeons petits pois, Tripes mode Caen, Choucroute garnie,

LA BOITE 2 fr. 25 à 3 fr. 75.

Flasks de poche *COGNAC, KIRSCH, RHUM,* 0 fr. 90 et 1 fr. 50

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - **SAUMUR**

SPÉCIALITÉ de DRAGÉES pour BAPTÊMES

Pâtisserie fine -- Petits Fours

DESSERT DE NOCES — BONBONS FINS — THÉS — CHOCOLATS

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, *Rue Beaurepaire*

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M Godet, *Hôtel-de-Ville de Saumur* 1891

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,